

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

C H A N C E L L E R I E

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité & Travail \* Progrès

DECRET n° 96/374 du 17 Août 1996  
Portant Elevation, nomination à  
exceptionnel et à titre normal  
dans l'Ordre du Mérite Congolais  
des Membres du Gouvernement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
GRAND MAÎTRE DES ORDRES NATIONAUX.-

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992.;
- Vu le décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités d'attribution de la Dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 91/824 du 15 Octobre 1991, portant nomination du Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des intérim des Ministres ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont élevés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

- Maître (Martin) MBERI Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation Administrative et Economique, Chargé de la Coordination du Développement et de la Planification Régionale.

.../...

- colonel (Philippe) BIKINKITA      Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité et du Développement Urbain.
- M. NGUILA-MOUNGOUNGA-NKOMBO      Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective.
- M. (Stéphane Maurice) BONGHO-NOUARRA      Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus démocratique en tant que Facteur du Développement.
- M. (Marius) MOUAMBENGA      Ministre du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises..
- M. (Anaclet) TSOMAMDET      Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale.
- M. (Martial de Paul) IKOUNGA      Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, Chargé de l'Enseignement Technique.
- Général (Claude-Emmanuel) ETA-ONKA      Ministre de la Jeunesse et des Sports, Chargé du service civique national et de la Participation au Développement.
- M. (Alphonse) NZOUNGOU      Ministre, Secrétaire Général du Gouvernement.

Article 2. - Sont nommés à titre Exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE DE COMMANDEUR

- Mme (Albertine) LIPOU-MASSALA      Ministre de la Communication et de la Culture démocratique, Porte Parole du Gouvernement.
- M. (Séraphin) COMPET      Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.
- Mme (Marie-Thérèse) AVEMEKA      Ministre Chargé de l'Intégration de la Femme au développement.
- M. (Gabriel) MATSIONA      Ministre de la Culture et des Arts, du Patrimoine National, Chargé du Tourisme et de l'environnement.
- 4 M. (Joseph) OUABARI      Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Réformes Administratives.
- M. (Jean-Propre) KOYO      Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche.

- M. (Pierre-Ernest) ABANDZOUNCU Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Relations avec le Parlement.
- M. (Félix) MAKSSO Ministre Délégué auprès du Ministre du Développement Industriel, Chargé de la Prospection et du Développement Miniers.
- Mme (Mélanie) IBOURITSC Ministre Délégué auprès du Ministre de la Santé, Chargé de la Réinsertion Sociale des Sinistrés et des Personnes Handicapées.
- M. (Norbert) LOEMBA Ministre Délégué auprès du Ministre de la Décentralisation, Chargé du Développement et de la Planification Régionale.
- M. (Luc-Daniel) Adamo MATETA Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget et de la Coordination des Régies.

Article 3.- Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE DE COMMANDEUR

- M. (Jean) ITADI Ministre du Développement Industriel, de l'Energie, des Mines et des Postes et Télécommunications.
- M. (Benoît) KOUKEDENE Ministre des Hydrocarbures.
- M. (Destin-Arsène) TSATY-BOUNGOU Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chargé de la Francophonie.
- M. (Lambert) GALIBALI Ministre de l'Equipeement et des Travaux Publics.
- M. (Jean) MOUYABI Ministre de la Santé et des Affaires Sociales, Chargé de la Réinsertion Sociale des Sinistrés et des Personnes Handicapées.
- M. (NIMI) MADINGOU Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité et du Développement Urbain.
- M. (Agathon) NOTE Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Mme (Claudine) MUNARI Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat.

Article 4.- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 5.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 17 AOUT 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

  
Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances, Chargé du Plan et de la  
Prospective,

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

  
Nguila MOUNGOUNGA-NKCMBE.-

✓